

Décision

Générale

colonial

Décision n° 100/MT/ITLS concernant les Ministères.

n° 100/MT/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 janvier 1965

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro

1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1^{er} février 1965, la Société Anonyme des Pétroles de Djibouti est autorisée à assurer elle-même le service de toutes les prestations consécutives aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles survenus à son personnel.